

Cadre de référence d'un Centre d'action bénévole

**Réalisé par la
Fédération des
Centres d'action
bénévole du Québec**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Depuis sa fondation, la Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ) a pour mission la promotion de l'action bénévole. En 1991, la Fédération regroupe 82 centres sur le territoire québécois. Elle les représente et les soutient.

D'abord reconnus comme dispensateurs de services directs répondant à des besoins d'individus, les centres s'affirment de plus en plus comme les promoteurs de l'action bénévole et communautaire dans leur milieu.

Avec ses membres, la FCABQ entend faire valoir le caractère clair et essentiel de leur mission, la cohérence et l'efficacité de son monde de fonctionnement, et enfin, la pertinence de ses services auprès de ses collaborateurs et de la population. Le cadre de référence d'un centre d'action bénévole le situe en regard de :

- . sa mission
- . sa philosophie d'action
- . ses principes orienteurs
- . ses champs d'action

DÉFINITIONS

Les règlements généraux définissent un :

Centre d'action bénévole comme une corporation autonome à but non lucratif regroupant des organismes ou des personnes bénévoles œuvrant sur un territoire donné

Organisme bénévole comme un organisme sans but lucratif, dont la mission vise l'équité et le mieux-être d'une collectivité : son conseil d'administration est composé de personnes bénévoles; elle défend des droits et intérêts de population démontrant un intérêt social ou particulier; ses services sont offerts majoritairement par des bénévoles.

MISSION

La mission du centre d'action bénévole est de promouvoir l'action bénévole dans les différents secteurs de l'activité humaine et de susciter une réponse à des besoins du milieu.

PHILOSOPHIE D'ACTION

Au centre d'action bénévole, le bénévole est le véritable maître d'œuvre. Sa force liée à celle des autres bénévoles fait du Centre une force d'humanisation et d'amélioration de la qualité de vie ou du mieux-être de la population.

Pour le Centre, le bénévolat est un instrument de développement personnel et social et une ressource significative pour la population en besoin d'aide matérielle et humaine.

Réalité sociale inestimable, l'action bénévole est reconnue, encouragée et valorisée par le Centre.

Les valeurs véhiculées par le Centre sont la justice, le partage, la valorisation, l'entraide, la dignité et la solidarité.

PRINCIPES ORIENTEURS

Une des particularités importantes d'un centre d'action bénévole demeure certes la place qu'occupe le bénévole à l'intérieur de celui-ci. Non seulement le bénévole est la ressource première du centre, il en est sa raison d'être. En effet, c'est à travers la force bénévole que le Centre rayonne dans sa communauté.

Voilà donc le principe majeur d'un centre d'action bénévole. Il s'articule autour de principes que nous qualifions d'orienteurs. Ils jettent les bases qui guident les différents acteurs lors des diverses phases de la réalisation des activités du Centre.

Ces principes animent un centre d'action bénévole et sont regroupés ici sous quatre rubriques. Les prochaines lignes en font la description.

LA PLACE DE LA PERSONNE BÉNÉVOLE

Le bénévole, par le sens et la responsabilité de son engagement, est l'élément premier est indispensable du Centre : acteur, partenaire et décideur. C'est à partir des valeurs des personnes bénévoles, de leurs idées et de leurs actions qu'un Centre peut initier et développer des projets et des services. Il en est donc le principal maître d'œuvre et partenaire.

LA PLACE DU SALARIÉ

La personne salariée est aussi une ressource essentielle pour le bon fonctionnement et la continuité du Centre dans sa communauté. Elle assume, selon les besoins du Centre, un ensemble de

responsabilités qui lui sont déléguées par le conseil d'administration.

Ces responsabilités sont, entre autres :

- . support professionnel, et rôle d'expert-conseil auprès du CA, gestion administrative sous l'autorité du CA, coordination des comités et des activités du Centre;

- . support technique visant à soutenir les personnes bénévoles et les organismes membres ou collaborateurs.

LA PLACE DU CENTRE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ

Le Centre est le Carrefour de l'action b bénévole dans son milieu. En ce sens, il voit à sa valorisation et à sa reconnaissance.

Le centre d'action bénévole est responsable de l'utilisation des ressources bénévoles. Il se doit d'éviter l'exploitation indue de cette ressource face au manque de main d'œuvre particulièrement dans les champs d'activités de la santé et des services sociaux.

Enfin, le Centre se doit de faire respecter les limites de responsabilités du bénévole au niveau de sa disponibilité, de ses goûts et intérêts et au niveau de ses compétences afin d'éviter une démobilitation ou un effritement de cette ressource indispensable à la qualité du tissu social d'une communauté.

L'ACTION BÉNÉVOLE ET SES IMPACTS

L'action bénévole, reconnue, encouragée et valorisée par le Centre, est une réalité sociale inestimable.

C'est pour cette raison que le Centre encourage l'action bénévole comme un moyen et comme une ressource à la réponse de certains besoins de la communauté, visant l'amélioration de sa qualité de vie.

Pour le Centre, l'action bénévole est donc le moyen privilégié qui permet de favoriser le développement personnel et social, en vue d'accroître la présence d'une conscience sociale pour la prise en charge du milieu par le milieu.

L'action bénévole se distingue des autres types d'actions par le caractère gratuit libre des gestes posés. Ainsi le bénévole demeure toujours libre dans le choix de la clientèle à aider ou à servir, libre aussi dans le choix de son champ d'action, libre de partager ses expériences et sa compétence et libre de la durée de son engagement.

CHAMPS D'ACTION

Bien ancré dans son territoire, le centre d'action bénévole identifie particulièrement quatre champs d'action pour la réalisation de sa mission :

- . le développement de l'action bénévole et communautaire;
- . le support aux bénévoles;
- . le support aux organismes;
- . les services aux individus.

Nous présentons donc sommairement chacun de ses champs d'action et quelques objectifs s'y rattachant.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION BÉNÉVOLE ET COMMUNAUTAIRE

Le développement de l'action bénévole et communautaire est un processus par lequel les membres d'une communauté prennent progressivement la responsabilité de la croissance et du devenir de celle-ci. Ils entreprennent, de façon planifiée et concertée, diverses actions, facilitant l'atteinte de leurs objectifs.

Le développement de l'action bénévole et communautaire vise, entre autres, à :

- . promouvoir l'action bénévole;
- . identifier et analyser des besoins socio-communautaires;
- . collaborer, soutenir et se concerter avec les organismes bénévoles et communautaires du milieu et avec les collaborateurs des divers secteurs de la société (socio-économique, affaires, MRC, municipalités, etc.);
- . représenter les intérêts de nos membres aux instances décisionnelles de son territoire.

LE SUPPORT AUX BÉNÉVOLES

La personne bénévole étant le partenaire et le maître d'œuvre d'un centre d'action bénévole, il est important de redire ici ce qui le caractérise, soit son entière liberté.

- . Liberté du choix de son champ d'action.
- . Liberté de la durée de son engagement.
- . Liberté de partager ses expériences et ses compétences.
- . Liberté face à la clientèle à aider et à servir.

Cette perception permet de saisir dans toute sa profondeur le sens de l'engagement bénévole à travers la mission d'un Centre.

Le support offert aux bénévoles est axé sur l'évolution des capacités et des compétences propres à favoriser leur autonomie, leur motivation et leur développement personnel.

Les services offerts aux bénévoles sont :

- . l'accueil;
- . la formation;
- . l'orientation vers les services du centre ou vers les organismes du milieu;
- . le suivi dans l'action.

LE SUPPORT AUX ORGANISMES

Le support aux organismes se fait dans une perspective communautaire. Il s'agit de toute démarche qui laisse aux groupes visés l'entière responsabilité et tout le leadership concernant leur devenir.

Ce support peut être professionnel (animation, consultation, formation, références de bénévoles, etc) ou technique (services de photocopies, secrétariat, etc).

Le support aux organismes vise, entre autres, à :

- . analyser les besoins des organismes
- . organiser et coordonner des réponses à ces besoins;
- . recruter des bénévoles;
- . former les bénévoles (administrateurs et autres).

LES SERVICES AUX INDIVIDUS

Par l'entremise de ses activités de services aux individus ou de celles de ses organismes membres ou collaborateurs, le centre d'action bénévole participe activement à l'amélioration de la qualité de vie individuelle et collective, que ce soit en favorisant le développement et l'intégration des différents groupes de la communauté. Ainsi il est amené à intervenir auprès d'une clientèle multiple.

Les services aux individus visent entre autres, à :

- . maintenir et améliorer l'autonomie des personnes vivant à domicile;
- . supporter le réseau naturel d'un individu;
- . offrir conseil et support aux individus isolés face à une problématique;
- . favoriser la qualité de vie.

EN GUISE DE CONCLUSION....

Les quatre champs d'action que nous venons de présenter sont interdépendants. Par la promotion (reconnaissance, valorisation de l'action bénévole), le Centre recrute un membership composé d'individus ou de groupes de bénévoles. Ce membership demande un support, un encadrement (formation et autres services) à partir duquel on peut articuler des services aux individus ayant des besoins d'ordre humanitaire, ou encore des services pour les groupes.

Un centre d'action bénévole vise donc à être un carrefour de l'action bénévole et de l'entraide communautaire. C'est un regroupement de personnes soucieuses du progrès social et humain tout autant qu'un lieu démocratique d'échanges et de concertation. Utiles, nécessaires, les centres d'action bénévole pourraient devenir essentiels pour toutes les Québécoises et pour tous les Québécois.